

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

Lieu : Château de la Romanie, 21 rue Rome 78690 Les Essarts-le-Roi

Présents :

- ✓ **Membres adhérents :**
Anne-Marie BURKHARDT, Jean-Claude BURKHARDT, Éric FRANCOIS, Pierre-Jérôme GLENARD, Irène LESAGE, Gervais LESAGE, Françoise MANENT, Loïc MANENT, Patrick POTIER, Noël PASSELANDE.
- ✓ **Invités, représentants des Municipalités :**
- ✓ **Invités, salariés de l'école :**
Fabien GUILLAUT **Directeur**
Marie JAILLARD **Secrétaire générale**

Pouvoirs de :

Cécile AZOULAY, Alain COLLAS, Aline COULY, Christelle DUCHEMIN, Luc DUPUY, Karine GANDON, Françoise KIRSCHWING, Lina MAHOUT, Theresa RAMOS, Fabienne THEVENET-GRUAULT, Bruno DE BAUDUS, Pierre CANU.

Ouverture de la séance à 21h par le Président Éric FRANCOIS qui remercie de leur présence les adhérents et le Président de la Société Musicale du Pevray.

Une première assemblée générale extraordinaire pour « Modifications statutaires » avait été convoquée le samedi 17 novembre 2012 qui n'avait pu délibérer valablement faute de quorum (54 membres adhérents présents ou représentés sur 111 requis).

Le Président avait néanmoins exposé le projet d'évolution des statuts et consulté les membres présents : un adhérent avait exprimé des réserves sur le projet, les autres adhérents présents y étaient favorables.

Il avait rappelé la tenue d'une nouvelle assemblée qui délibérerait sans condition de quorum.

Cette nouvelle assemblée a lieu ce jour dans les locaux de l'école aux Essarts-le-Roi.

Décompte des présents et représentés :

- ✓ **Membres Adhérents présents :** 7 (1 par famille)
 - ✓ **Adhérents représentés avec pouvoirs** (2 maximum par membre présent) : 12
- SOIT UN TOTAL DE 19**

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Tél. : 01.30.88.92.94 Mail : aidema@aidema.net

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>



Aucune condition de quorum n'étant posée, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le projet d'évolution des statuts proposé qui a reçu l'aval de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines dans le cadre de l'agrément « jeunesse et éducation populaire » de l'association est à nouveau présenté et commenté.

Une nouvelle rédaction des articles suivants est proposée:

- Article n°2 « But » afin d'aligner l'objet de l'association sur ses nouvelles activités.

Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 19 (unanimité)

- Articles n°4 « Composition », n°6 « Membres » et 9 « Conseil d'Administration » (« et » à la place de « ou ») pour permettre l'adhésion des bénévoles ne souhaitant pas s'inscrire à une activité.

Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 19 (unanimité)

- Articles n°11 « Assemblée générale ordinaire » et n°12 « Assemblée générale extraordinaire » pour optimiser le fonctionnement de l'association : une voix par adhérent de plus de 16 ans, actuellement une voix par famille

Votes contre : 1, abstentions : 0 ; pour: 18 (adopté).

comme détaillé en annexe.

L'évolution des statuts telle que présentée ce jour est donc adoptée et fera l'objet d'un enregistrement en Sous-préfecture.

La séance est levée vers 21h30.

Diffusion : Le présent Procès-verbal et ses annexes seront mis en ligne sur le site de l'association www.aidema.net et disponibles dans les bureaux de l'AIDEMA aux Essarts-le-Roi.